

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 19-DCM-DGS-073

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF & LE 30 SEPTEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2019

**OBJET DE LA DELIBERATION : AVENANT AU REGLEMENT DE
FONCTIONNEMENT DU MULTI ACCUEIL « LE JARDIN DES PITCHOUNS »
EVOLUTION DU BAREME DES PARTICIPATIONS FAMILIALES
MAJORATION PROGRESSIVE DU PLAFOND DES RESSOURCES**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER - Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL - Jean-Michel PEYRATOUT - Paul MOUROT - Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT - Denis CHAMBI – Viviane TIAR - Jean-Claude VEGA - Bénédicte LE MOIGNE – Daniel VESSERAU – Daniel DUVOUX – Agnès BIASUTTO - Valérie AUBRY - Jean-Marc ILLICH – Dominique ROLLAND - Nicole ROUX – Lionel RIQUELME – Nicole VACCA - Frédéric FIORE - Olivier DURAND - François MEURIER.

POUVOIRS : Patrick ROUAS à Hervé STASSINOS - Jennifer DELI à Olivier DURAND - Yves PARENT à Frédéric FIORE - Agnès MOSCARDINI à Nicole VACCA.

ABSENT(S) : Stéphane BELTRA

SECRETAIRE de SEANCE : Magali VINCENT

=====

Madame Cécile GOMEZ donne lecture de l'exposé suivant :

Pour répondre aux directives de la CNAF, conformément à la circulaire nationale 2019-005 du 05 Juin 2019 concernant l'évolution des taux de participations familiales et des plafonds de ressources, à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2022, il convient de

mettre à jour le règlement de fonctionnement du multi accueil, actuellement en vigueur, au vu des nouveaux éléments fournis par la CNAF.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant joint à la présente note.

Annexe :

- *Avenant au règlement de fonctionnement - barème national des participations familiales C.N.A.F.*

L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITE.

25 voix POUR.

6 voix CONTRE (Frédéric FIORE – Olivier DURAND – Nicole VACCA – Jennifer DELI – Agnès MOSCARDINI - Yves PARENT).

1 ABSTENTION (François MEURIER).

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.